



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FÉVRIER 2024
2024/014

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le vingt et un février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M Robert ACQUITTER), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Stéphanie PICOT), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE), M. Denis SEBILO (pouvoir à Mme Huguette ROSIER),

Secrétaires de séance : Mme Stéphanie PICOT et M. Pierre-Luc PHILIPPE.

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES 2024.

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame Cécilia DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Economique présente le projet de budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2024 est établi en intégrant les résultats prévisionnels 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Finances, Personnel et Vie Économique du 13 février 2024,

VU le tableau remis à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ◆ **DE VOTER** le présent budget au niveau du chapitre
- ◆ **D'APPROUVER** le projet de budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget annexe des Pompes Funèbres qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

SECTION EXPLOITATION Dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT
011	Charges à caractère général	20 754.77
012	Charges de personnel	1 000.00
67	Frais divers	500.00
69	Impôts et Taxes	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00
002	Déficit reporté	6 945.23
TOTAL		29 200.00

SECTION EXPLOITATION Recettes

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT
013	Atténuation de charges	13 143.35
70	Vente de produits	16 056.65
002	Excédent reporté	0.00
TOTAL		29 200.00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 29 février 2024
Et de la publication, le 28 février 2024

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ

